

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'adresse ma question au premier ministre suppléant parce qu'elle intéresse aussi un ou deux de ses collègues. Étant donné la grande inquiétude qui règne, surtout chez les étudiants des universités, quant à la situation de l'emploi cet été, le premier ministre suppléant s'engagerait-il à nous informer le plus tôt possible des moyens précis que le gouvernement entend employer pour aider ces étudiants?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le cabinet étudie la question et, dès que des décisions interviendront, elles seront annoncées, car nous chercherons à favoriser l'emploi des étudiants non seulement dans l'industrie mais aussi dans la fonction publique.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—L'ACCROISSEMENT DU MONTANT ET L'EXTENSION DU TERME DE REMBOURSEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Étant donné que, l'été dernier, un grand nombre d'étudiants n'ont pu obtenir du travail et que la situation pourrait se reproduire cet été, le ministre des Finances, avec le concours de ses homologues provinciaux, a-t-il établi quelque plan prévoyant l'extension de la période de remboursement des prêts aux étudiants ou l'accroissement du montant des prêts dans le cas des étudiants incapables de se trouver un emploi cet été?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Tout d'abord, en ce qui concerne les paiements, monsieur l'Orateur, les individus peuvent obtenir des banques qu'ils soient échelonnés sur une plus longue période.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et si les banques n'en font rien?

L'hon. M. Benson: Il existe alors une procédure pour en faire la demande par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux et nous nous en remettons à eux à cet égard. Quant à l'importance des prêts, nous tenons des réunions annuelles au sujet des prêts aux étudiants où les provinces, comme nous, exposent leurs opinions sur le niveau de prêts et où la décision se prend.

LES PRÉVISIONS QUANT AUX EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vendredi dernier, j'ai abordé le sujet des prévisions du chômage chez les étudiants avec le premier ministre qui m'a renvoyé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je demande donc à ce dernier si le ministère a prévu quel sera le niveau de chômage probable chez les étudiants en 1971, et accepterait-il de transmettre ces estimations à la Chambre afin de nous donner une base sur laquelle fonder nos recommandations?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il existe des méthodes sûres de distinguer en statistiques un

[M. l'Orateur.]

certain groupe de chômeurs pour une période future déterminée. On peut se faire une idée à partir de certaines conclusions sur l'année précédente et l'année en cours, sur le nombre d'étudiants inscrits et sur la conjoncture économique, ce que le député pourrait bien faire par lui-même.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre peut le faire. Nous dirait-il si son ministère a fait le bilan de toutes ces complications et de tous ces calculs et s'il est disposé à faire connaître ces renseignements à la Chambre et au public, pour nous permettre d'évaluer, d'après ses prévisions, l'augmentation du chômage cette année par rapport à 1970 parmi les étudiants canadiens?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à la question et je présume que le député peut en tirer logiquement les mêmes conclusions que moi.

LE NOMBRE DE DEMANDES D'EMPLOI

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Il y a une semaine, je lui ai demandé de fournir à la Chambre certains renseignements sur le nombre de Canadiens qui avaient demandé du travail au ministère de la Main-d'œuvre et n'avaient pu en obtenir. Je me demande si le ministre pourrait maintenant donner ces renseignements à la Chambre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'avais bel et bien ces données sous la main. Je crois qu'à la fin de décembre, le nombre de personnes dont les noms figuraient dans les dossiers des centres de main-d'œuvre à titre de sans-emploi en quête de travail s'établissait à 641,000. Toutefois, les députés doivent examiner ces chiffres avec prudence, parce qu'il y a des périodes où le chômage est bien plus faible qu'ils ne l'indiquent, car ils excluent effectivement certaines personnes qui sont sans travail sans être inscrites et peuvent en comprendre d'autres qui ont trouvé du travail mais n'en ont pas averti le bureau. C'est là la difficulté que posent ces chiffres.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné l'écart important entre les chiffres émanant respectivement du ministère de la Main-d'œuvre, de la Commission d'assurance-chômage et du Bureau fédéral de la statistique, peut-il nous dire s'il existe entre ces trois organismes de l'État, une coordination quelconque visant à assurer la publication de chiffres qui soient aussi précis et sûrs que possible en ce qui concerne le nombre des personnes sans emploi à un moment déterminé?

L'hon. M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur. Ce sont, bien sûr, les chiffres communiqués par le Bureau fédéral de la statistique qui sont considérés comme l'indice le plus valable quant au nombre des sans-emploi à la date indiquée par cet organisme. Les autres chiffres—qu'il s'agisse du nombre des personnes touchant des prestations au titre de l'assurance-chômage ou du nombre de personnes